Royaume-Uni : la reconnaissance faciale envisagée dans les lieux publics pour repérer les clandestins (MàJ)

05/11/2026 à 9h06



05/11/2026

Le ministère britannique de l'Intérieur envisage de nouveaux essais de reconnaissance faciale en direct pour identifier des personnes en situation irrégulière dans les lieux publics, révèle *Liberty Investigates* le 4 novembre 2026.

Les documents consultés par le média évoquent notamment les gares et les événements publics. Les personnes dont le visa a expiré pourraient être concernées, même sans antécédents criminels. Des essais ont déjà eu lieu au port de Holyhead entre novembre 2025 et février 2026.

Le Home Office confirme étudier de nouveaux tests. **Il ne s'agit pas d'un déploiement national annoncé.** Des organisations de défense des libertés s'inquiètent de l'extension de cette surveillance biométrique au contrôle de

l’immigration.

Source : Liberty Investigates, enquête publiée le 4 novembre 2026.

27/10/2026

Au Royaume-Uni, l’intelligence artificielle occupe une place croissante dans les procédures d’immigration et de contrôle aux frontières, d’après un rapport d’**Open Rights Group** révélé par *The Guardian* le 27 octobre 2026.

Selon cette organisation de défense des libertés numériques, des outils automatisés sont employés par le *Home Office* pour aider à estimer l’âge des demandeurs d’asile, détecter d’éventuels mariages de complaisance, examiner des données de téléphones de nouveaux arrivants et classer les dossiers de migrants.

L’enquête fait également état de leur utilisation dans la surveillance des frontières, notamment au moyen de reconnaissance faciale, de drones et de satellites. Des outils d’IA résument en outre des entretiens d’asile et les informations administratives employées dans l’instruction des demandes.

Open Rights Group dénonce le manque de transparence entourant ces programmes et les risques d’erreur ou de discrimination que pourraient entraîner des décisions mal encadrées.

De son côté, le ministère britannique de l’Intérieur affirme que **les décisions concernant l’asile sont prises par des agents humains formés**, et non automatiquement par l’IA. Les outils numériques seraient utilisés uniquement en appui au traitement des dossiers, avec des contrôles de qualité.

Sources : The Guardian, 27 octobre 2026 ; Open Rights Group, présentation du rapport.